



La géothermie en Poitou-Charentes

Le territoire de la région est favorable au développement de la géothermie assistée par pompes à chaleur ; aussi bien sur nappe que sur sondes.

Explications.

La géothermie est une énergie primaire, fournie par le sous-sol. Elle est utilisée directement sur place ou à quelques centaines de mètres dans le cas d'ensembles de consommateurs importants. Elle est indépendante des variations du coût des énergies fossiles.

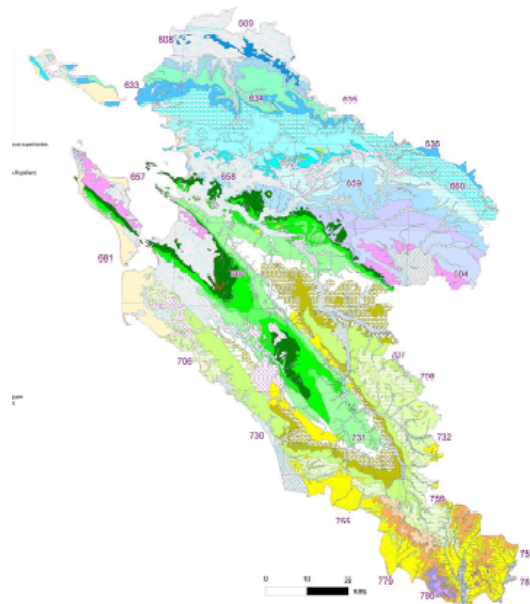
L'amélioration du rendement des pompes à chaleur a permis de développer la géothermie de très basse énergie, en améliorant la rentabilité du surcoût initial de l'installation. Elle peut être envisagée pour une construction ou une réhabilitation.

Le sous-sol régional

Environ 2/3 territoire est en zone de bassins sédimentaires et dispose de ressources en eau souterraine à différentes profondeurs. Ces ressources en eau souterraine peuvent être abondantes ; les nappes superposées et l'artésianisme (jaillissement naturel de l'eau à la réalisation du forage) pourront nécessiter localement une vigilance particulière lors des travaux de forage.

La géothermie très basse énergie

Une analyse du potentiel géothermique du département de la Charente-Maritime dédiée aux caractéristiques de la ressource en eau souterraine réalisée en 2009 est accessible librement sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.



Carte géologique du département de Charente-Maritime.

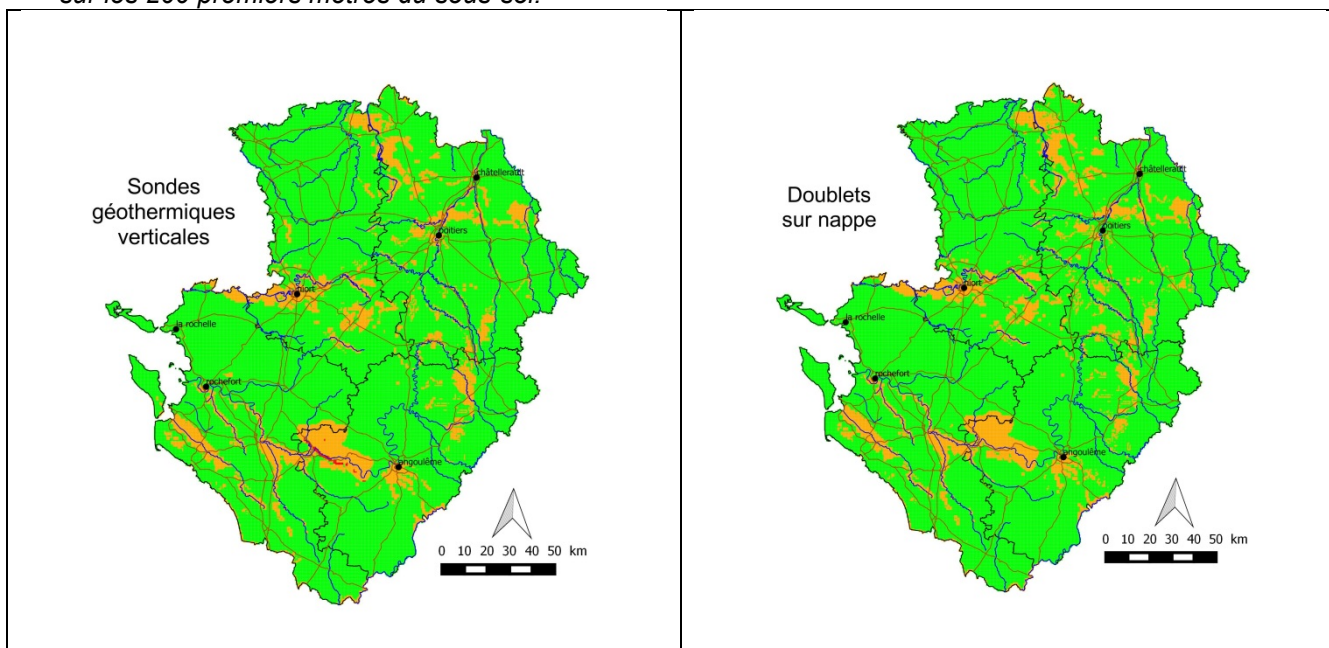
Un Atlas du potentiel géothermique de Poitou-Charentes devrait être réalisé en 2015 avec la participation de l'ADEME et du Conseil Régional. Il traitera à la fois des ressources en eau souterraine et du potentiel sur sondes pour l'ensemble de la région.

Accès à la ressource et démarches réglementaires

La cartographie réglementaire Nationale qui accompagne le nouveau décret n° 2015-15 du 8 janvier 2015 et qui entrera en application au 1^{er} Juillet 2015 montre que la plus grande partie du territoire pourra bénéficier de procédures réglementaires simplifiées, aussi bien pour les dispositifs de sondes que sur eau souterraine.

Extrait de la Cartographie Nationale des zones réglementaires relative à la Géothermie de « minime importance »

Cette cartographie des zones réglementaires s'appuie sur 9 phénomènes pouvant perturber des projets de géothermie. Une carte a été réalisée à l'échelle nationale. Celle-ci prend en compte l'ensemble des phénomènes sur les 200 premiers mètres du sous-sol.



- zone « verte » : le régime déclaratif s'applique ;
- en zone « orange » : le régime déclaratif s'applique mais avec la nécessité de fournir un « avis favorable » d'un expert pour la réalisation du projet ;
- en zone « rouge » : les risques géologiques signalés par la cartographie des zones réglementaires excluent le bénéfice du régime administratif simplifié de la minime importance. La réalisation d'une opération nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation soumise à une procédure d'enquête publique.

Pour aller plus loin

Géothermie Perspectives
www.geothermie-perspectives.fr
Association Française des Professionnels de la géothermie
www.afpg.asso.fr
ADEME Poitou-Charentes
www.ademe-poitou-charentes.fr

Ressources

« Les pompes à chaleur géothermiques à partir de forage sur aquifère », ADEME / BRGM Editions
« Les pompes à chaleur géothermiques sur champ de sondes », ADEME / BRGM Editions
Le guichet unique de certification du génie climatique www.certita.fr
Le code minier
<http://codes.droit.org/cod/minier.pdf>
http://www.mineralinfo.fr/sites/default/files/upload/documents/textes_reglementaires_code_minier_v0_5_08_2014.pdf

Fiches

1. Principes de base
2. Quels acteurs à quelle étape ?
3. Questions préalables
4. Phases APD et DCE
5. Suivi des travaux et réception
6. Suivi d'exploitation
7. Dispositifs d'accompagnement disponibles
8. Données économiques
9. Réglementations et certifications
10. Le potentiel géothermique régional